

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20 mars 2012

Retraite complémentaire Agirc et Arrco

Valeurs des points et salaires de référence 2012

Réunis le 20 mars en commission paritaire, les partenaires sociaux ont décidé d'augmenter les valeurs des points de retraite Agirc et Arrco de 2,30 % à effet du 1^{er} avril 2012, soit une augmentation annuelle moyenne de 2,25 % pour l'Arrco et de 1,82 % pour l'Agirc.

Elles sont portées :

- pour l'Agirc à **0,4330 €**,
- pour l'Arrco à **1,2414 €**.

Concernant les salaires de référence, ou prix d'achat du point, ils sont augmentés de 2,25 % pour 2012, soit un montant :

- pour l'Agirc de **5,2509 €**,
- pour l'Arrco de **15,0528 €**.

L'Agirc et l'Arrco sont les deux régimes de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé.

En 2010, près de 18 millions de salariés ont cotisé à l'Arrco, dont près de 4 millions de cadres qui ont également cotisé à l'Agirc.

Dans le même temps, près de 11,5 millions de personnes ont perçu une retraite Arrco, dont 2,6 millions ont également perçu une retraite Agirc.

L'année 2010 a enregistré plus de 600 000 passages à la retraite.

CONTACT PRESSE

Catherine FAVRE – 01 71 72 14 38 - cfavre@agirc-arrco.fr

Gaëlle VACHER – 01 71 72 12 35 - gvacher@agirc-arrco.fr